

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS SEANCE DU 08 JUIN 2022

Présents : Josyane Arnold, Béatrice Buj Catherine Caldichoury, Chantal Carrion, Renée Duranton-Portelli, David Jardon, Martine Malpièce, Dominique Patte, Isabel Vilaverde Fiuza.

Absents excusés : Michel Arrouy, Arlette Alcouffa, Marcel Barbier, Fabrice Clastre, Sophie Cwick, Colette Gomez.

### Compte-rendu du précédent conseil

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### Affaires traitées par délégation

Rédaction	Décision	Objet
05 mai 2022	22-05-01	Défense des intérêts du CCAS devant le tribunal administratif dans l'affaire l'opposant à un ancien agent et désignation de la SELARL Bazin & Cazelles pour représenter le CCAS
11 mai 2022	22-05-02	Aides facultatives pour un montant global de 309,76 €

### 1. Examen des dossiers d'aides financières exceptionnelles

- Pas de dossier

### 2. Aides financières individuelles exceptionnelles attribuées dans le cadre de l'action de solidarité des fêtes de fin d'année

Il est proposé au conseil d'administration de décider de l'affectation d'une partie de la somme correspondant aux personnes du 3<sup>ème</sup> âge ayant souhaité participer à une action solidaire initiée à l'occasion des fêtes de fin d'année, deux dossiers sont présentés pour lesquels les administrateurs, à l'unanimité, décident d'attribuer :

- Une aide de 305 € à verser aux pompes funèbres de Frontignan
- Une aide de 200 € à verser au concessionnaire chauffagiste

### 3. Budget exécutoire du service d'aide et d'accompagnement à domicile du CCAS - exercice 2022

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le budget exécutoire de l'exercice 2022 du service d'aide à domicile du CCAS et de le transmettre à l'autorité de tarification pour la situation suivante :

#### Section de fonctionnement :

Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante :	25 566,00 €
Groupe II : dépenses afférentes au personnel :	1 582 828.36 €
Groupe III : dépenses afférentes à la structure :	56 819.64 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 665 214.00 €</b>

Groupe I : produits de la tarification et assimilés :	1 609 549.00 €
Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation :	40 665.00 €
Groupe III : produits financiers et produits non encaissables :	0,00 €
Total général :	1 650 214.00 €
002 Résultat de fonctionnement reporté	15 000,00 €
<b>Total des recettes :</b>	<b>1 665 214.00 €</b>

### Section d'investissement :

Chapitre 20 : immobilisations incorporelles	10 000.00 €
Chapitre 21 : immobilisations corporelles	30 385.87 €
<b>Dépenses d'investissement :</b>	<b>40 385.87 €</b>

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves	400.36 €
Chapitre 28 : amortissements des immobilisations	3 671.64 €
001 : résultat reporté d'investissement	36 313.87 €
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>40 385.87 €</b>

### Récapitulatif :

<b>Dépenses :</b>	<b>1 705 599.87 €</b>	
Dépenses de fonctionnement :		1 665 214.00€
Dépenses d'investissement :		40 385.87 €

<b>Recettes :</b>	<b>1 705 599.87 €</b>	
Recettes de fonctionnement :		1 665 214.00 €
Recettes d'investissement		40 385.87 €

Le résultat excédentaire retenu par le Département à la clôture de l'exercice 2020 s'élève à +32 424,12 €.

Cet excédent est affecté de la manière suivante :

- 17 424,12 € en réserve de compensation des déficits
- 15 000 € en diminution des charges d'exploitation pour le calcul du tarif horaire 2022

L'activité totale de 70 000 heures prévisionnelles proposées se décompose comme suit :

- APA et aide sociale personnes âgées : 68 179 heures
- Aide sociale personnes handicapées : 0 heures
- Carsat : 211 heures
- Mutuelles : 0 heures
- Caisses de retraite : 210 heures
- Payants CCAS : 1 400 heures

Le tarif CNAV s'applique aux heures financées par les caisses de retraite et la Carsat.

Le tarif départemental s'applique uniquement sur le périmètre des heures financées par le Département de l'Hérault, soit :

- APA et aide sociale personnes âgées : 68 179 heures
- Aide sociale personnes handicapées : 0 heures

Il est décidé d'appliquer également ce tarif aux heures « payants CCAS ».

En conséquence, est déterminé du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 :

- un tarif horaire départemental moyen unique: **22,99 €**

Le tarif fixé après le 1<sup>er</sup> janvier 2022 sera proratisé conformément à l'article R 314-35 du code de l'action sociale et des familles relatif au financement et à la tarification des services sociaux et médico-sociaux.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget exécutoire de la structure d'aide à domicile du CCAS pour l'exercice 2022 et la tarification qui en découle, tel que décrit ci-dessus et détaillé dans le document budget exécutoire ci-joint et vote le budget exécutoire du service d'aide à domicile fixé par l'autorité de tarification, pour l'exercice 2022.

#### **4. Décision modificative n° 1/2022 du budget principal**

Le conseil d'administration est informé que, pour régulariser certains comptes du budget principal de l'exercice 2022, il convient d'effectuer les opérations constituant la décision modificative n° 1/2022 :

IMPUTATION	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
	<b>Section de fonctionnement</b>		
	<b>Opérations d'ordre</b>		
AG-02-6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	1 130.00	
	<b>Section d'investissement</b>		
	<b>Opérations d'ordre</b>		
AG-02-192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations		1 130.00

Il est donc proposé au conseil d'administration d'approuver la décision modificative n°1/2022 du budget principal.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 1/2022 du budget principal.

#### **5. Demande de subvention pour France Services**

Le conseil d'administration est informé que France Services délivre une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les citoyens. France Services Frontignan s'engage à lutter contre la fracture numérique et à faciliter l'accès aux droits.

Cette structure propose un accueil polyvalent, afin d'informer individuellement ou collectivement, d'orienter et d'accompagner les usagers pour les démarches en ligne. France Services Frontignan propose un accès libre et gratuit à internet, dans un lieu spécialement aménagé, et doté d'un personnel formé.

Le label France Services a été obtenu en janvier 2021, avec les partenariats institutionnels suivants : CAF, Pôle emploi, ANTS, CARSAT, MSA, CPAM, Impôts, La poste, Ministère de la Justice, Véolia.

Pour l'année 2022, le budget prévisionnel s'élève à 131 800 €.

Dans ce cadre, il est demandé au conseil d'administration du CCAS d'autoriser M. le Président ou son délégué à déposer ces demandes de subventions auprès de l'Etat dans le cadre du fonds national d'aménagement du territoire (FNADT – 15 000 €) et du fonds inter-opérateurs (FIO – 15 000€) pour un montant de total de 30 000 €.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Président ou son délégué à déposer ces demandes de subventions auprès de l'Etat dans le cadre du fonds national d'aménagement du territoire (FNADT – 15 000 €) et du fonds inter-opérateurs (FIO – 15 000€) pour un montant de total de 30 000 €.

## 6. Questions diverses

*Sans question supplémentaire, la séance est levée à 18h40.*

*Prochaine réunion du conseil d'administration prévue le :  
Mercredi 06 juillet 2022 à 18h00, à la Maison des seniors Vincent-Giner.*

**Pour le président  
et par délégation  
la vice-présidente  
Chantal Carrion**



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Carrion".